



Conditions générales de vente et d'utilisation sur mesure

Par **Admin**, le **04/02/2010** à **15:07**

La contractualisation des activités d'une entreprise est aujourd'hui devenue indispensable pour la pérennité de celle-ci. Malheureusement pour leur grande majorité, les coûts de rédaction des documents légaux (contrats ou CGV) restent parfois exorbitants et la plupart des entreprises préfèrent dès lors plagier ou bâcler leurs CGV au risque d'être ennuyées.

L'offre de <http://www.cgv-expert.fr/> a été pensée afin de proposer aux entreprises une solution complète et à moindre coût d'une mise en conformité juridique totale de leurs documents contractuels.

Cette offre s'adresse particulièrement aux créateurs d'entreprise, aux jeunes sociétés, aux sites E-commerce, ainsi que toutes les entreprises souhaitant se décharger des contraintes juridiques liées à l'encadrement de leurs relations contractuels. Néanmoins, de plus en plus de gros clients commencent à faire appels aux services de la société. Récemment ceux-ci ont donc eue l'occasion de rédiger les CGV de mo-net, déclinaison Internet du système de paiement MONEO. D'autres projets de même ampleur sont à l'étude actuellement. Une veille permanente est d'ailleurs assurée par l'équipe dans le domaine du droit des nouvelles technologies, du droit des contrats et du droit de la consommation afin de protéger ses clients de tout problème pouvant survenir.

Enfin, concernant la politique tarifaire, généralement 3 à 4 fois moins cher qu'une prestation traditionnelle, M. Pichot (éditeur du site) indique que « le volume de contrat traité tous les mois nous permet de faire baisser significativement le coût d'une prestation de rédaction. De plus, avec le temps, nous accumulons des textes et une expertise grandissante dans les divers domaines juridiques que nous sommes amenés à traiter avec nos clients. »

Il faut également savoir que les garanties apportées par le site sont exactement les mêmes que celles d'un cabinet d'avocat traditionnel. La société, en tant qu'intermédiaire, fait rédiger les documents juridiques par des huissiers ou des avocats avec qui les tarifs ont été négociés en fonction du volume, et qui engagent leur responsabilité sur les textes.

<http://www.cgv-expert.fr/>